

**Didier Fassin. *L'Ombre du monde : Une anthropologie de la condition carcérale***

Paris : Seuil. 2015

**Jonathan Collin**

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/culturemusees/428>

ISSN : 2111-4528

**Éditeur**

Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 décembre 2015

Pagination : 219-221

ISBN : 978-2-330-06202-6

ISSN : 1766-2923

Ce document vous est offert par Université de Liège



**Référence électronique**

Jonathan Collin, « Didier Fassin. *L'Ombre du monde : Une anthropologie de la condition carcérale* », *Culture & Musées* [En ligne], 26 | 2015, mis en ligne le 19 juin 2018, consulté le 04 août 2018. URL : <http://journals.openedition.org/culturemusees/428>

---

Ce document a été généré automatiquement le 4 août 2018.

Culture & Musées

---

# Didier Fassin. *L'Ombre du monde : Une anthropologie de la condition carcérale*

Paris : Seuil. 2015

Jonathan Collin

---

## RÉFÉRENCE

Didier Fassin. *L'Ombre du monde : Une anthropologie de la condition carcérale*. Paris : Seuil. 2015.

- 1 Quatre ans après la publication de *La Force de l'ordre* (2011), l'anthropologue Didier Fassin – professeur de sciences sociales à l'Institute for Advanced Study de Princeton et directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales de Paris – nous offre un deuxième ouvrage d'intérêt sociocriminologique, fruit d'une ethnographie menée pendant plusieurs mois au sein d'une maison d'arrêt française accueillant des inculpés et des condamnés à de courtes peines d'emprisonnement. Le livre s'ouvre sur la description d'une audience publique de justice, qui nous présente ce que l'on pourrait appeler un justiciable « épistémique », adjectif emprunté à Pierre Bourdieu<sup>1</sup> (1984 : 34-37).
- 2 D. Fassin précise « la double caractéristique des populations dont les délits font l'objet de traitement en temps réel et pour lesquelles les peines de prison sont assorties d'un mandat de dépôt : elles correspondent aux classes défavorisées urbaines, souvent résidentes des cités de logements HLM, et se caractérisent par leur appartenance aux minorités ethniques, généralement nord-africaine ou subsaharienne, parfois Rom » (p. 32).
- 3 Assez logiquement, cette double caractéristique se retrouve également chez la plupart des hommes peuplant la maison d'arrêt étudiée. Ce « secret public » (p. 111-113) qu'est la surreprésentation de minorités ethnoraciales au sein des prisons françaises fait l'objet d'une analyse détaillée au deuxième chapitre, où l'auteur procède, entre autres, à une comparaison entre les États-Unis et la France et met en évidence des conclusions surprenantes sur la surreprésentation de ces minorités au sein des prisons françaises.

L'anthropologue réalise notamment un recensement des hommes écroués au sein de la maison d'arrêt qu'il étudie. Ainsi, en juillet 2013, « les minorités ethniques et raciales constituaient 77 % des détenus, dont 35 % d'hommes noirs, 32 % d'origine arabe et 5 % de Roms » (p. 118-119). Il note ensuite que « la qualification ethnoraciale ne représente que l'une des dimensions de la question minoritaire. Selon les chiffres du Fichier national des détenus, les personnes écrouées dans l'établissement où [il] travaillai[t] étaient pour plus de la moitié d'entre elles sans emploi et pour une sur huit en contrat précaire, seul un tiers parmi elles ayant une situation stable [...] » (p. 120). Est-ce à dire que les personnes issues de milieux sociaux précaires et de minorités ethnoraciales sont davantage délinquantes ? Repartant d'une étude menée par Pierre Tournier et Philippe Robert à la fin des années 1980, l'auteur nous invite à « décrypter, au-delà de l'indicible couleur de la détention, les mécanismes qui en rendent compte » (p. 122).

- 4 Pour ce faire, à la manière des sociologues de l'école de Chicago, D. Fassin nous invite à remonter la « chaîne pénale » (p. 58). Cela, dans une perspective proche de celle de Jean-Michel Chapoulie, qui note dans la préface à la version française du livre *Outsiders* de Howard S. Becker : « Alors que les criminologues s'efforçaient de trouver les raisons des comportements déviants dans le milieu social et les caractéristiques des individus qui s'y livrent, les études interactionnistes analysent l'ensemble des relations qu'entretiennent toutes les parties impliquées de près ou de loin dans les faits de déviance. » (Chapoulie, 1985 : 13.) D. Fassin ne me semble pas faire autre chose lorsqu'il souligne que « pour comprendre la prison, il faut savoir qui on y enferme, pour quoi, pour combien de temps – et sûrement aussi qui on n'y enferme pas. Dès lors, les évolutions des sensibilités, des discours, des politiques, des législations, des pratiques policières et des décisions judiciaires sont indissociables de toute étude du monde carcéral puisque ce sont elles qui déterminent ce qu'en sera la composition démographique. La prison cristallise en effet toutes ces transformations : elle est l'aboutissement des processus qu'elles mettent en œuvre et le réceptacle des populations qu'elles concernent » (p. 104). Comme il le précise dans ses remerciements, c'est bien à une « anthropologie politique et morale » que D. Fassin s'attèle dans ce livre. Ainsi, il examine non seulement les politiques pénales et leurs justifications morales, mais aussi leurs prolongements, observés dans l'organisation du quotidien carcéral et l'ordinaire de la détention. D'une part, il revient sur certains lieux communs de la rhétorique pénale (cf. à ce sujet son analyse du « choc de l'incarcération, p. 156) et, d'autre part, il met au jour les véritables raisons de l'action, qu'elles relèvent d'un processus conscient ou inconscient. La question de la prévention du suicide (p. 393-398), par exemple, illustre parfaitement le travail anthropologique mené par l'auteur.
- 5 Ne pouvant rendre compte de toute la richesse de l'analyse réalisée par D. Fassin, j'ai décidé de me concentrer sur un sujet développé par l'auteur, en lien avec la thématique de ce numéro de *Culture & Musées* : l'accès à la culture au sein de la maison d'arrêt et son analyse anthropologique. C'est dans le chapitre intitulé « La vie en prison, mode d'emploi » que l'auteur aborde la question des manifestations culturelles organisées en détention (p. 212-218). Au détour de son analyse sur l'importance du sport pour les personnes détenues, il décrit une autre utilisation qui est faite du gymnase de la prison. Il souligne tout d'abord que l'accès à la culture ne concerne pas la majorité des personnes incarcérées, en particulier celles possédant la double caractéristique énoncée ci-dessus (p. 213). L'auteur note par ailleurs que les activités programmées « reflétaient une vision traditionnelle des formes culturelles proposées, marquée par les caractéristiques sociales

et générationnelles de ceux qui les concevaient » (p. 216). En conclusion sur ce sujet, il affirme qu'« il existe d'autres manières de penser la culture et les loisirs des détenus [...], en choisissant des formules moins élitistes et discriminantes, susceptibles d'intéresser et d'impliquer de plus larges segments de la population carcérale » (p. 218). C'est précisément ce que des établissements pénitentiaires belges proposent depuis quelques années, certains d'entre eux ayant mis en place des ateliers créatifs, un atelier de slam, des stages de percussions ou encore un atelier de rap (SPF Justice, 2012 : 34-95). Les rapports examinés ne précisent cependant pas le profil des détenus qui ont pu participer à ces activités ni leur nombre. Si les activités se veulent moins élitistes que celles proposées par la maison d'arrêt étudiée par D. Fassin, il n'est pas certain qu'elles concernent une plus grande proportion de détenus que ceux ayant eu accès par exemple à « l'exposition éphémère » – trois œuvres d'un artiste contemporain exposées un après-midi à la prison – observée par l'auteur (p. 212-213).

- 6 Au-delà du traitement de l'accès à la culture, en quoi la perspective de D. Fassin est-elle différente de celles menées antérieurement ? Tout d'abord, c'est un ouvrage qui aborde différents aspects de la condition carcérale et en propose une double analyse, sociohistorique et microsociologique. En effet, l'auteur étudie non seulement la prison d'un point de vue historique, en tant qu'institution d'État – et nous livre d'ailleurs des éléments intéressants d'histoire de la pénologie et des sanctions pénales –, mais, en outre, il examine l'ordinaire de la maison d'arrêt, la « ronde journalière » (Goffman, 1963/1975 : 112) des personnes qui y évoluent. Cela le conduit à observer les activités qui s'y déroulent, les missions des professionnels qui y travaillent (directeurs, surveillants, conseillers d'insertion et de probation, etc.) et les interactions entre ceux-ci et les personnes détenues. Au début du livre, on ne peut s'empêcher de rapprocher la démarche de D. Fassin de celle de Michel Foucault et, au fil de l'ouvrage, de voir dans sa méthode une manière de faire qui rappelle l'étude des interactions chez Erving Goffman. Bien qu'il les cite plusieurs fois au sujet de la condition carcérale (p. 41, 104, 121 et 234 concernant Foucault ; 162-163 et 491 pour Goffman ; 491, 496 et 502 pour les deux auteurs), c'est dans sa conclusion que l'auteur revient plus longuement sur les thèses développées par E. Goffman dans *Asiles* et M. Foucault dans *Surveiller et punir*. Il note à ce sujet qu'« il existe une tension entre les thèses centrales [de ces deux auteurs] concernant la prison. Le premier, en nommant et en décrivant des “institutions totales”, en fait des lieux en dehors de la société, obéissant à des règles qui leur sont propres. Le second, à l'inverse, lorsqu'il analyse l'“archipel carcéral”, le considère comme un dispositif de surveillance et de punition qui saisit l'ensemble de la société » (p. 502-503), renvoyant de la sorte à la notion de gouvernementalité (Foucault, 2001 : 655). Mais, à travers les résultats de sa propre recherche, D. Fassin tend à dépasser cette tension et à montrer que, d'une part, la maison d'arrêt qu'il a étudiée n'est pas repliée sur elle-même ni coupée de l'extérieur, comme les institutions totales décrites par E. Goffman et, d'autre part, que « l'univers carcéral ne se dissout [...] pas dans l'espace social » (p. 503). Selon l'auteur, « il faut donc comprendre dialectiquement la condition carcérale à la fois en tant qu'elle est traversée par la réalité extérieure et en tant qu'elle demeure un fait irréductible » (p. 503).
- 7 Enfin, D. Fassin aborde, dans son ouvrage, des thématiques pénitentiaires dont l'importance se retrouve au-delà des frontières françaises, en Belgique par exemple. Il s'agit notamment de la rentabilisation du temps de la détention, de la juridisation du statut interne des personnes détenues, des possibilités de travailler et de maintenir des relations familiales, des enjeux de pouvoir (que ceux-ci s'expriment entre personnes

incarcérées, entre celles-ci et surveillants, ou encore entre les premiers ou les seconds et la ligne hiérarchique de l'établissement pénitentiaire) mais aussi de la violence de – et au sein de – l'institution. L'auteur brosse un tableau détaillé de la vie d'une maison d'arrêt et confronte le lecteur à ce qu'est réellement la condition carcérale.

- 8 En conclusion, il me faut souligner la qualité de l'analyse de D. Fassin, qui nous apporte une fois de plus la preuve de ce à quoi peut mener une démarche ethnographique réalisée de manière rigoureuse. L'observation de J.-M. Chapoulie à l'égard d'*Outsiders* de H. S. Becker peut être reprise pour *L'Ombre du monde* : l'important tient « à ce que cet ouvrage [...] a donné un exemple convaincant des résultats auxquels peut conduire l'étude minutieuse, de type ethnographique, d'un secteur limité de la vie sociale » (Chapoulie, 1985 : 9). « L'ethnographie retrouvée », titre de l'épilogue donné à l'ouvrage, est à ce sujet tout à fait explicite.

---

## BIBLIOGRAPHIE

Bourdieu (Pierre). 1984. *Homo academicus*. Paris : Éd. de Minuit.

Chapoulie (Jean-Michel). 1985. « Préface », in Becker (Howard. S.). *Outsiders : Études de sociologie de la déviance*. Paris : Métailié.

Fassin (Didier). 2011. *La Force de l'ordre : Une anthropologie de la police des quartiers*. Paris : Seuil.

Foucault (Michel). 2001. « La gouvernementalité ». *Dits et écrits II. 1976-1988*. Paris : Quarto Gallimard, p. 635-657. Goffman (Erving). 1975 [1963]. *Stigmate : Les usages sociaux des handicaps*. Paris : Éd. de Minuit.

Service public fédéral Justice (SPF Justice). 2012. *Rapport d'activités 2011*. Éd. Direction générale des établissements pénitentiaires.

Service public fédéral Justice (SPF Justice). 2015. *Rapport annuel 2014*. Éd. Direction générale des établissements pénitentiaires.

## NOTES

1. Dans son ouvrage *Homo academicus*, P. Bourdieu distingue « individus empiriques » et « individus épistémiques » et utilise la seconde expression pour désigner des individus idéaux-typiques, c'est-à-dire porteurs de toutes les caractéristiques du groupe, de la population étudiée. Il note ainsi : « La construction sociologique se distingue d'autres constructions possibles [...] par la liste finie des propriétés efficientes, des variables agissantes qu'elle retient et du même coup par la liste infinie des propriétés qu'elle exclut au moins provisoirement comme non pertinentes [...]. [L']individu épistémique ne contient rien qui échappe à la conceptualisation ; mais cette transparence à soi de la construction est la contrepartie d'une réduction et le progrès de la théorie comme *point de vue*, principe de vision sélective, surgira de l'invention de catégories et d'opérations propres à intégrer à la théorie des propriétés provisoirement exclues. » (1984 : 36-37.)

---

## AUTEURS

### JONATHAN COLLIN

Jonathan Collin est doctorant à la faculté des sciences sociales de l'université de Liège et maître assistant en sciences sociales à l'institut Parnasse-ISEI. Il a publié récemment « Éléments de théorie et de réflexion concernant certains aménagements possibles de la peine privative de liberté ». *L'Observatoire*, 66, 2010, p. 74-78.

Courriel : jonathan.collin@doct.ulg.ac.be